



**Fiche de données de sécurité**  
selon la réglementation  
(CE) n° 1907/2006 (REACH).

**obomodulan® EP 5060 blue**

Matériau sous forme de bloc (planche) de polyuréthane

**OBO-Werke GmbH**

Am Bahnhof 5 · 31655 Stadthagen · Germany  
Telefon (0 57 21) 78 01-0  
Telefax (0 57 21) 7 78 55  
www.obo-werke.de  
info@obo-werke.de  
USt-Id: DE171274404  
CE-Dir: 44/210/02193

Date d'impression: 11.07.2025

Dernière actualisation: 11.07.2025

## 1.) DÉSIGNATION DE LA SUBSTANCE OU

### DU MÉLANGE ET NOM DE L'ENTREPRISE

Nom commercial : **obomodulan® EP 5060 blue**  
Utilisation de la substance/du mélange : Substance destinée à la construction / aux panneaux  
Fabricant/fournisseur : OBO-Werke GmbH  
Am Bahnhof 5  
D-31655 Stadthagen – Allemagne  
Téléphone 0049/5721/7801-0  
Fax 0049/5721/77855

Veuillez noter qu'aucune fiche de données de sécurité n'est requise par la Loi pour ce produit.

## 2.) RISQUES POSSIBLES

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**  
La substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008
- 2.2. Éléments de marquage**  
Non soumis à l'étiquetage (marquage) selon les directives de la CE ou les lois nationales
- 2.3. Autres risques**  
Risque d'explosion de poussières pendant le fraisage

## 3.) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Famille chimique/caractéristiques**  
Produit de réaction à base d'époxy

## 4.) MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux: Poussière: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau abondante et, si nécessaire, soulever les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez s'il y a des lentilles de contact et enlevez-les si c'est le cas. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Inspirer: Poussière: Amener la personne atteinte à l'air frais de l'extérieur et l'immobiliser dans une position aisée qui facilite sa respiration. Consulter un médecin si des symptômes sont constatés.

Contact avec la peau: Poussière: rincer la peau souillée avec de l'eau abondante, enlever les vêtements et chaussures souillés. Consulter un médecin si des symptômes sont constatés.

Avaler: Poussière: rincer la bouche avec de l'eau. Amener la personne atteinte à l'air frais de l'extérieur et l'immobiliser dans une position aisée qui facilite sa respiration. Consulter un médecin si des symptômes sont constatés.

- 4.2. Symptômes et effets aigus ou différés les plus importants, ainsi que d'éventuels effets aigus sur la santé**  
Pas de données disponibles



#### **4.3. Informations sur une aide médicale immédiate ou un traitement spécial**

Pas de données disponibles

---

### **5.) MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

#### **5.1. Agent extincteur**

Moyens d'extinction appropriés: tous les agents et moyens extincteurs possibles. Adapter les mesures d'extinction à la situation sur place

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Dans des conditions spéciales d'incendie, des traces d'autres substances toxiques telles que l'acide cyanhydrique ne peuvent pas être exclues.

#### **5.3. Instructions pour la lutte contre l'incendie:**

##### **Mesures de protection spéciales pour les pompiers**

En cas d'incendie, isoler immédiatement les lieux de l'incident et évacuer toutes les personnes de la zone dangereuse. Aucune mesure associée à un risque personnel ou qui n'ait pas été suffisamment entraînée ne doit être prise.

##### **Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie**

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés et un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant muni d'une protection faciale complète et fonctionnant en mode de surpression.

---

### **6.) MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Mesures de précautions individuelles, équipement de protection personnelle et procédures en cas d'urgence**

La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses. Ne pas inhaler la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

#### **6.2. Mesures de protection de l'environnement**

Aucune précaution particulière n'est requise

#### **6.3. Méthodes et matériaux de rétention et de nettoyage**

Aucune précaution particulière n'est requise. Éviter la formation de poussière.

#### **6.4. Référence à d'autres sections:** Aucune donnée disponible

---

### **7.) MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre**

Aucune mesure particulière n'est requise pour une utilisation conforme. Éviter la formation de poussière. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Interdiction de fumer.

##### **Indication sur la protection contre l'incendie et l'explosion**

La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air

#### **7.2. Conditions de stockage sûres compte tenu des incompatibilités**

Entreposer conformément à la réglementation locale. Aucune mesure particulière n'est requise. Protéger du soleil et des variations de température.



**7.3. Utilisations finales spécifiques:** Aucune donnée disponible.

## **8. LIMITATION ET CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres à surveiller**

Valeurs limites du lieu de travail (TRGS 900) : Valeur limite générale de poussières lors du fraisage, fraction alvéolaire 1,25 A (mg/m<sup>3</sup>)

### **8.2. Limitation et surveillance de l'exposition**

#### **Mesures techniques appropriées:**

Aucune mesure particulière n'est requise

#### **Mesures de protection et d'hygiène**

La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Interdiction de fumer.

#### **Protection des yeux/du visage**

Si l'évaluation des risques l'exige, des lunettes de protection conformes à une norme reconnue doivent être portées pour éviter l'exposition à la poussière

#### **Protection du corps et des mains**

Vêtements de protection légers, chaussures de sécurité (EN 345) et gants de protection contre la poussière

#### **Protection respiratoire**

Porter un masque de protection contre la poussière fine pendant le traitement si de la poussière est générée

## **9.) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques**

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| <b>Condition physique:</b>     | solide, bloc                |
| <b>Couleur:</b>                | bleu                        |
| <b>Odeur:</b>                  | Inodore                     |
| <b>pH:</b>                     | indisponible                |
| <b>Point d'éclair:</b>         | sans objet                  |
| <b>Pression de vapeur:</b>     | sans objet                  |
| <b>Densité:</b>                | 700 - 750 kg/m <sup>3</sup> |
| <b>Solubilité dans l'eau :</b> | non soluble                 |

### **9.2. Autres informations:** Pas d'autres informations

## **10.) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité:** Aucune donnée disponible

### **10.2. Stabilité chimique:** Le produit est stable

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

Dans des conditions d'entreposage normales et lors de réactions lors d'une utilisation normale, aucune réaction dangereuse ne se produit

**10.4. Conditions à éviter:**

Pas de données spécifiques. Ne pas surchauffer > 200 °C pour éviter une décomposition thermique.

**10.5. Matériaux incompatibles:** Pas de données spécifiques**10.6. Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Dans des conditions spéciales d'incendie, des traces d'autres substances toxiques telles que l'acide cyanhydrique ne peuvent pas être exclues.

---

**11.) INFORMATION TOXICOLOGIQUE****11.1. Information sur les effets toxicologiques:**

**Toxicité aiguë:** Non disponible

**Irritation/corrosion :** Les particules de poussière, comme d'autres substances inertes, irritent mécaniquement les yeux

**Sensibilisation:** Non disponible

**Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction:** Pas de données disponibles

**Toxicité organique spécifique (après une seule exposition):** Non disponible

**Toxicité organique spécifique (après des expositions répétées):** Non disponible

**Risque d'aspiration:** Non disponible

**Informations sur les voies d'exposition probables:** Non disponible

---

**12.) INFORMATION ENVIRONNEMENTALE**

**12.1. Toxicité:** Non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité:** Non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:** Non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol:** Non disponible

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques et substances très persistantes et très bioaccumulables):** Non disponible

**12.6. Autres effets néfastes:** Aucun effet spécial ni risque connu

---

**13.) REMARQUES SUR L'ÉLIMINATION****13.1. Procédé pour traiter des déchets / pour l'élimination des déchets:**

Éliminer conformément à la réglementation locale. Le recyclage est préférable à l'élimination.

**14.) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

|                                                               | ADR/RID –<br>ADN/ADNR | IMDG           | IATA           |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                       | Non subordonné        | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Nom d'expédition de l'ONU</b>                        |                       |                |                |
| <b>14.3. Classe de risque de transport</b>                    | -                     | -              | -              |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                               | -                     | -              | -              |
| <b>14.5. Dangers environnementaux</b>                         | Non                   | Non            | Non            |
| <b>14.6. Précautions particulières<br/>pour l'utilisateur</b> | Non disponible        | Non disponible | Non disponible |
| <b>Renseignements supplémentaires</b>                         | -                     | -              | -              |

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC:**

Aucune marchandise dangereuse au sens du présent règlement de transport

**15.) LÉGISLATION****15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes (présentant un risque grave)**

Aucun des composants n'est répertorié dans la liste

**Classe de risque pour l'eau:** non dangereux pour l'eau selon l'annexe n° 4

(selon VwVws - règlement sur la classification des risques pour les eaux allemande - du 17 mai 1999)

**16.) AUTRES INFORMATIONS**

**Indique les informations qui ont changé depuis la dernière version.**

**Autres informations:** Les informations figurant aux points 4 à 8 et 10 à 12 ne se réfèrent pas en partie à l'utilisation et à la bonne application du produit, mais à l'émission de quantités plus importantes en cas d'accidents et d'irrégularités

**Indication pour le lecteur:**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état de nos connaissances au moment de la publication. Elles ne représentent pas des caractéristiques garanties. En ce qui concerne la garantie, seules les fiches techniques des produits correspondants et les conditions générales de vente sont applicables. Veuillez-vous référer à la fiche technique du produit avant l'utilisation et le traitement.

Stadthagen, 14.03.2025